

42^e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
10 au 14 mars 2025



RESOLUTION COMMISSION CASEAC/N°01/03.2025

Destinataire : Cour des comptes

Objet : Saisine de la 6^{ème} chambre de la Cour des Comptes afin de conduire une « mission flash » d'audit de la Caisse des Français de l'étranger

VU

- Le Code des Juridictions Financières, articles L111-1 à L411-14
- Le Code de la Sécurité Sociale, articles R762-1 et R762-2
- La Loi n° 2018-1214 du 24 décembre 2018 relative à la réforme de la Caisse des Français de l'étranger (CFE)

CONSIDÉRANT

- La mission de service public de la Caisse des Français de l'étranger,
- Les tutelles assurées par les Ministères de la Santé et des Finances,
- Les auditions conduites dans le cadre des Assises de la Protection Sociale des Français de l'étranger durant la 42^{ème} session,
- La situation financière de la Caisse des Français de l'étranger,

DEMANDE

- Que la 6^{ème} chambre de la Cour des Comptes diligente une « mission flash » d'audit de la Caisse des Français de l'étranger.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITE	X	
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

REPONSE